



Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori

DEUXIÈME PUBLICATION

1. Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme:
CAG Centre d'Arts Graphiques SA, Satigny
2. Valeur nominale du capital-actions jusqu'à présent:
CHF 3'000'000.00
3. Nouvelle valeur nominale du capital-actions:
CHF 2'700'000.00
4. Décision de réduction par: Assemblée générale extraordinaire
5. Date de la décision: 14.12.2010
6. Echéance de préavis des créances: **28.02.2011**
7. Adresse pour la déclaration des créances:
CAG Centre d'Arts Graphiques SA
Case postale 565, Rue des Sablières 13, 1214 Vernier
8. Indication: Les créanciers peuvent annoncer leurs créances pour obtenir un paiement ou des sûretés.
9. Remarques: La réduction passe par la destruction de 300 actions de type « A » de CHF 1'000.- chacune, au porteur. Selon le rapport de révision prévu à l'art. 732 CO, établi par la société « Comtesas + Gerficom SA », à Genève, du 24 septembre 2010, il résulte que les créances sont entièrement couvertes par le capital-actions réduit.

Etude Gampert & Demierre, notaires
1204 Genève

05959228



Montag - Lundi - Lunedì, 27.12.2010, No 252, Jahrgang - année - anno: 128

Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori Herabsetzung des Aktien- oder Partizipationskapitals und Aufforderung an die Gläubiger gemäss Art. 733 OR (Aktiengesellschaft) - Réduction du capital-actions ou du capital de participation et appel aux créanciers selon art. 733 CO (société anonyme) - Riduzione del capitale azionario o del capitale di partecipazione e diffida ai creditori secondo l'art. 733 CO (società anonima)